



Mairie – 10 rue de la mairie - 43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON

Tél : 04 71 03 10 78

E-mail : mairie@saintchristophesurdolaizon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Afférents au C.M. : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13+2

Etaient présents : ARNETT Stéfanie, BIANCHI Catherine, BONNET Claude, BOYER Daniel, CEYTE Myriam, CHAURAND Auguste, DEBARD Céline, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard et ROUX Serge

Absents : ALLEGRE-ROUX Sandrine (procuration à ARNETT Stéfanie) et CHABANON Jacky (procuration à BOYER Daniel)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20^h05 sous la présidence de M. BOYER Daniel, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

M. BONNET Claude est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

- **Délibérations n°2025-016 : Affectation de résultat pour le budget communal**

Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation 2024 pour le budget principal de la commune,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation de 327 657,28 € pour le budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

▪ **Budget communal**

Pour Mémoire : Prévisions budgétaires 2024	
Virement à la section d'investissement 2024	351 293,88 €
RESULTAT au 31/12/2024	Excédent cumulé
	Déficit cumulé
- Virement à la section d'investissement prévue au budget : C/023	350 000,00 €
Affectation du résultat pour 2025	
EXCEDENT AU 31/12/2024	
- Exécution du virement à la section d'investissement : C/1068	327 657,28 €
- Affectation à l'excédent reporté : C/002 (report à nouveau créditeur)	0,00 €
DEFICIT AU 31/12/2014	
- Déficit à reporter	

DECISION :

Ont pris part au vote : 13+2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

• **Délibération n°2025-017 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025**

Avant de voter le budget 2025, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition au titre de l'année en cours.

Il rappelle que le Conseil Municipal n'a pas voté de variation des taux d'imposition depuis 2014. Toutefois, en 2017, le Conseil avait décidé de moduler à la baisse les taux d'imposition suite à la fusion-extension de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Conseil a ainsi respecté les recommandations de la Communauté d'Agglomération à savoir la neutralité fiscale pour les communes membres, la nouvelle agglomération et l'ensemble des contribuables.

D'autre part, il précise que dans la cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ne percevront plus la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP). En conséquence, la garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Ainsi, suite à l'achèvement de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), les données de TH ont été réintroduites sur les états 1259 des communes et des EPCI. Ainsi, pour 2025, les communes et les EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements vacants (en cas d'institution de la THLV par une délibération prise antérieurement).

Il est donc nécessaire de fixer un taux de TH afin de pouvoir le reporter sur l'état 1259 ; l'absence de taux de TH s'interprétant comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution positive en 2025 des bases d'imposition prévisionnelles de la TFB (+ 8 431) et de la TFNB (+ 1663) et de la diminution de celle relative à la TH (- 7 348).

Compte tenu de la situation économique, Monsieur le Maire se dit favorable au maintien des taux actuels cette année encore.

A taux constant, le produit prévisionnel attendu en 2025 s'élèverait à 416 203 € (TFB + TFNB + TH + allocations compensatrices – contribution coefficient correcteur). Monsieur le Maire précise que le projet de budget, qui sera soumis à l'avis du Conseil, a été établi sans variation des taux des taxes directes locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale,
- approuve les taux 2025 suivants :
 - o Taxe foncière (bâti) : 37,07 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 76,14 %
 - o Taxe d'habitation : 10,87 %.

DECISION :

Ont pris part au vote : 13 + 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

• Délibération n°2025-018 : M57 : fongibilité des crédits – virements de crédits

En application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut, par délibération autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite 7,5 % des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi).

Toutefois, cette autorisation ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

En pratique, cette autorisation est donnée lors du vote du budget et doit être mentionnée dans le budget au III de la page I – Informations générales – Modalités de vote du budget.

Dans le cas de la mise en œuvre de cette autorisation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.

De plus, ces mouvements de crédits doivent faire l'objet d'une transmission au représentant de l'État au titre du contrôle budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs au personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette autorisation s'appliquera tant pour le budget principal que pour le budget annexe Les Cuminaux.

DECISION :

Ont pris part au vote : 13 + 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n°2025-019 : Vote du budget primitif de la commune**

➤ Le projet de budget 2025 en **section de fonctionnement** s'équilibre à **1 091 861,00 €**.

- Les recettes sont constituées des produits des services, au chapitre 70, pour 256 070 €. Elles se constituent de la cantine, redevance La Poste, charges locatives, remboursement de taxes foncières, encarts bulletins municipal...mais aussi pour cette année de la vente du terrain pour le crematorium.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » atteint 436 203 € dont 416 203 € pour les seules contributions directes sans variation des taux fixés depuis 2017. Cette année encore, l'augmentation porte uniquement sur la variation des bases. Ce chapitre est le poste principal des recettes de fonctionnement de la commune.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » devrait atteindre 299 648 €, la Dotation Forfaitaire étant encore en légère baisse (126 766 € contre 127 527 € en 2024). La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en légère baisse (10 156 € contre 11 486 € en 2024) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) évolue pour atteindre respectivement les 149 001 € contre 140 896 € en 2024.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles notamment) fait apparaître une variation prévisionnelle négative par rapport aux réalisés 2023 et 2024 (98 653,94 € en 2023 et 90 770 € contre 92 563,10 € en 2024).

A noter enfin, l'inscription de recettes à l'article 6419 « Remboursement sur rémunérations » pour 4 170 € (agent, à demi-traitement, en congé longue durée jusqu'à mi-mai). Ce poste est appelé à évoluer en cas de prolongation de l'arrêt maladie.

- En dépenses, les charges générales, chapitre 011, ont été estimées à 288 247,06 €.

Les postes « Combustibles » et « Carburants » continuent à augmenter compte-tenu de la situation économique mondiale.

Comme les années antérieures, des crédits ont été abondés dans le cadre de la gestion de cimetière (2000 €) et de la recherche de médecins (11 500 €).

Rappelons que certains postes de ce chapitre peuvent faire l'objet de variations imprévisibles (ex : incident sur un logement, panne importante sur un véhicule, entretien d'un mur effondré...).

Le chapitre 022 lié aux « Dépenses imprévues » étant supprimé en M57, des crédits supplémentaires ont été prévus au 011 en cas de dépenses inattendues. Au besoin, ces derniers permettront de couvrir des frais fortuits.

Le poste 012 « Charges de personnel » reste le poste principal des dépenses de fonctionnement. Il s'élève à 353 070 €. Ceci s'explique par l'embauche d'un CDD pour l'entretien des espaces verts (sur une période d'un mois et demi maximum) et par l'obligation de pourvoir aux remplacements d'un agent en congés de longue durée et d'un agent en congé maternité ; rappelons qu'en recettes sont inscrits les remboursements effectués par la compagnie d'assurance auprès de laquelle une couverture « Risques statutaires » a été souscrite.

Les crédits inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion » se montent à 93 226,94 €. Ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus, les cotisations aux caisses de retraites obligatoires et supplémentaires pour les élus, les contributions versées au SIVU (Centre de Loisirs Sans Hébergement, la subvention au CCAS, la subvention d'équilibre pour le budget annexe des Cuminaux et les subventions aux associations.

Les charges financières, constituées des intérêts des emprunts (chapitre 66) s'élève à 12 000 €.

Enfin, 15 000 € sont portés à l'article 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » (chapitre 042 - amortissement des participations versées au Syndicat des Energies, notamment : extension de réseaux, enfouissement, remplacement Eclairage Public...).

Le projet de budget ainsi présenté prévoit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 325 000 €. A noter que ce montant est majoré par la vente exceptionnelle d'un terrain pour un montant de 200 000 €.

➤ En **section d'investissement**, la proposition de budget s'équilibre à **2 122 340,83 €**.

- Les restes à réaliser en recettes se montent à 43 932,15 € et correspondent à la DETR 2022 pour les travaux de voiries à Jabier et Freycenet.

- Les recettes sont constituées de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 pour 327 657,28 €, et du FCTVA (fonds de compensation de la TVA - 16,404%) pour 43 237,18 €.

Ces recettes permettront le financement d'une partie des opérations nouvelles dont le solde sera couvert par des subventions et, éventuellement, un emprunt.

- En dépenses, Monsieur le Maire informe le Conseil que les restes à réaliser s'élèvent à 1 433 777,15 € se détaillant ainsi :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 859,40 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 100 743,87 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 31 446,06 €
- opération 0011 : « Acquisition de matériel et mobilier » : 49 600 €
- opération 0025 : « Eglise » : 115 379,49 €
- opération 0033 : « Voirie » : 438 807,81 €
- opération 0037 : « Cantine Jacques Brel » : 696 940,52 €

Le Maire invite le Conseil à débattre des opérations d'investissement à inscrire au budget 2025.

Il est important de préciser que toutes les opérations qu'il serait souhaitable de réaliser ou engager au cours de l'année 2025 ont été inscrites même si celles-ci ne seront pas entièrement réalisées sur l'année.

En l'absence dans l'immédiat de réponses aux demandes de subventions, le besoin de financement (emprunt) se monte à 754 307,76 €. Il est évident qu'il n'est pas souhaitable d'avoir recours à l'emprunt. En cas d'attribution d'aides financières en deçà de nos attentes, les opérations seraient réalisées par tranches, voire reportées sur les exercices suivants.

A noter que 5 000 € de travaux en régie sont prévus.

Le Conseil est invité à délibérer sur les éléments précités résumés dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT BP 2025					
DEPENSES		1 091 861,00 €	RECETTES		1 091 861,00 €
002	Résultat reporté (déficit)		002	Résultat reporté (excédent)	
011	Charges à caractère général	288 247,06 €	013	Atténuation de charges	4 170,00 €
012	Charges de personnel	353 070,00 €	70	Produits des services	256 070,00 €
65	Autres charges de gestion courante	93 226,94 €	73	Impôts et taxes	436 203,00 €
66	Charges financières	12 000,00 €	74	Dotations et participations	299 648,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	90 770,00 €
014	Attribution compensation	4 137,00 €	76	Produits financiers	0 €
023	Virement à la section d'investis.	325 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0 €
042	Opération d'ordre	15 000,00 €	042	Opération d'ordre (Travaux en régie)	5 000,00 €

INVESTISSEMENT BP 2025					
DEPENSES			RECETTES		
2 122 340,83 €			2 122 340,83 €		
001	Résultat reporté (déficit)	€	002	Résultat reporté (excédent)	120 257,38 €
16	Emprunt et dettes assimilées	77 500,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	370 894,46 €
20	Immobilisations incorporelles	859,40 €	13	Subventions d'investissement	536 881,23 €
204	Subventions d'équipement versées	155 008,66 €	16	Emprunts et dettes assimilées	754 307,76 €
21	Immobilisations corporelles	1 879 252,16 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
27	Autres immobilisations financières	4 720,61 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	325 000,00 €
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2025 présenté par Monsieur le Maire, sans amendement, et résumé ci-dessus.

Ce budget est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau de l'opération en section d'investissement.

DECISION :

Ont pris part au vote : 13 + 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-020 : Vote du budget primitif du budget annexe de Lotissement Les Cuminaux

Le projet de budget 2025 « lotissement Les Cuminaux » est la continuité du budget 2024 et sera essentiellement constitué de la réalisation de la voirie et de la vente des lots restants.

A ce jour, 5 lots sur 10 ont été vendus et 2 ont fait l'objet d'un compromis de vente.

FONCTIONNEMENT (HT)					
Dépenses			Recettes		
002	Résultat reporté (déficit)	0 €	002	Résultat reporté (excédent)	107 907,26 €
011	Charges à caractère général	100 340,00 €	70	Vente des terrains	74 059,00 €
65	Charges diverses de gestion	5,00 €	042	Variation des stocks	375 495,42 €
66	Charges financières	5 325,96 €	043	Transfert de charges	5 325,96 €
042	Variation des stocks	272 422,24 €			
043	Transfert de charges	5 325,96 €			
023	Virement à la section d'investis.	179 368,48 €			
	TOTAL	562 787,64 €		TOTAL	562 787,64 €

... / ...

INVESTISSEMENT (HT)					
Dépenses			Recettes		
001	Résultat reporté (déficit)	102 422,24 €	001	Résultat reporté (excédent)	0 €
16	Emprunt	0 €	021	Virement de la section fonct.	179 368,48 €
040	Variation des stocks	375 495,42 €	040	Variation des stocks	272 422,24 €
			16	Emprunt et dettes assimilées	26 126,94 €
	TOTAL	477 917,66 €		TOTAL	477 917,66 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget 2025 du « lotissement Les Cuminaux » qui s'équilibre à 562 787,64 € en section de fonctionnement et en investissement à hauteur de 477 917,66 €

DECISION :

Ont pris part au vote : 13 + 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur l'appel d'offres concernant le chantier d'extension de l'espace Jacques Brel avec création d'une cantine
- Point sur le dossier du crematorium
- Point sur les travaux du mur de La Roche
- Point sur les travaux de l'église qui devraient débuter en septembre
- Point sur le SIVU
- Recherches de bénévoles tant pour le Grand Trail que pour le Collectif Communal
- Rappel de la cérémonie du 11 mai à St Christophe (messe à 10^h30)
- Prochain conseil municipal fixé au 19 mai

Fin de séance : 22^h15

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 19 mai 2025

<i>Observations ou remarques</i>

Claude BONNET,

Daniel BOYER,

Secrétaire de séance

Maire